

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_12_235

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 6 décembre 2023
- Titulaires : 27
- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Votants : 33

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLOIN Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTELLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : DISSOLUTION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°635 du 2 novembre 2000 relative à la transformation de l'Office de Tourisme en pôle Vendée-Sèvre Autise en service public administratif exploité en régie autonome ;

Vu l'acte constitutif d'une régie autonome pour l'exploitation de l'Office de Tourisme Vendée-Sèvre Autise, Service Public Administratif ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2022CC_10_209 du 25 octobre 2022 approuvant les statuts et la prise de participation à la Société Publique Locale Vendée Grand Sud ;

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 2 novembre 2000, le Conseil de Communauté a acté la création d'une structure de gestion autonome pour gérer l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise sous la forme d'un service public administratif (SPA) doté de l'autonomie financière.

Considérant l'objectif de la SPL « Vendée Grand Sud » agence d'attractivité, consistant à développer toute action en termes de promotion, d'ingénierie, de coordination économique, touristique et marketing territorial au service des trois EPCI actionnaires ;

Considérant que la SPL « Vendée Grand Sud » constitue ainsi un outil au service du développement économique et du marketing territorial. Elle agira en conformité avec les objectifs fixés par les EPCI qui en sont actionnaires et se verra doter des moyens humains, techniques et financiers conformes aux ambitions exprimées par eux ;

Considérant que les missions touristiques sont confiées à la SPL « Vendée Grand Sud » à compter du 1^{er} janvier 2024, et qu'en conséquence, la régie à autonomie financière créée en 2000 pour l'Office de Tourisme doit être supprimée et le budget annexe correspondant clôturé au 31 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil d'Exploitation consulté le 16 octobre 2023 a donné un avis favorable à la dissolution de la régie ;

Considérant que cette dissolution à compter du 31 décembre 2023 a pour conséquence :

- La suppression de la régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise,
- La suppression du Budget Annexe « Tourisme »,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal au terme des opérations de liquidation.
- Les comptes 2023 du Budget Annexe Tourisme seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'autoriser la suppression du Budget Annexe « Tourisme » au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 085-248500563-20231212-2023CC_12_235-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, :

- Accepte la clôture du Budget Annexe « Tourisme », au 31 décembre 2023.
- Acte la reprise de l'actif et du passif de ce budget dans les comptes du Budget Principal en 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

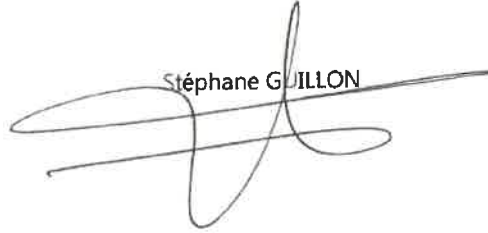
Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLOIN



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID : 085-248500563-20231212-2023CC_12_235-DE